



Service des Traités
J4-CD-2017.Cir.1803

Accord entre les Etats Benelux (le Royaume de Belgique, le Grand-Duché de Luxembourg et le Royaume des Pays-Bas) et la République du Kazakhstan relatif à la réadmission des personnes en situation irrégulière et son Protocole d' application, faits à Bruxelles le 2 mars 2015, dont le Gouvernement belge est dépositaire.

A. Liste des Etats liés :

1. BELGIQUE
2. LUXEMBOURG
3. PAYS-BAS
4. KAZAKHSTAN

B. Liste des Notifications :

Etats liés	Date de dépôt (Art.20)	Entrée en vigueur (Art.20)
PAYS-BAS (pour la partie européenne des Pays-Bas et la partie caraïbe des Pays-Bas (les îles de Bonaire, Saint-Eustache et Saba), et Aruba et Curaçao)	24 février 2016	1 ^{er} juin 2017
LUXEMBOURG	27 septembre 2016	1 ^{er} juin 2017
BELGIQUE	18 octobre 2016	1 ^{er} juin 2017
KAZAKHSTAN	11 avril 2017	1 ^{er} juin 2017